

Nombre de membres composant le comité : 8

En exercice : 8

L'an deux mille quinze le lundi 22 juin à 18 heures et trente minutes, les membres composant le Comité d'Administration du Syndicat Mixte du Stade Nautique Intercommunal de Châtillon-Malakoff, légalement convoqués le 14 avril 2015, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOULET.

Étaient présents :

Mesdames BETOUS – MORDOS-NICOLAS

Messieurs METAIS-BOULET-CLAVEL

ÉTAIENT ABSENTS :

Monsieur PASCAL (absence excusée, pouvoir donné à Monsieur BOULET)

Madame LEQUIME

M. BOULET, Président du Syndicat Mixte du Stade Nautique Intercommunal de Châtillon-Malakoff ouvre la séance à 18h30.

M. BOULET rappelle que l'ordre du jour portera sur :

- Fonctionnement et vote des tarifs de l'ENSN
- Délibération modificative du budget 2015
- Animation été
- Personnel
- Travaux et entretien du bâtiment
- Délibération à prendre

M. BOULET donne la parole à Mme MILED, directrice du Stade Nautique de Châtillon-Malakoff.

Mme MILED introduit l'ordre du jour du Comité d'Administration.

Mme MILED rappelle le fonctionnement historique de l'école de natation du stade nautique (ENSN) qui était, auparavant, une association type loi 1901.

Un retour est effectué sur la rémunération des éducateurs sous la forme associative de l'ENSN.

En effet, l'encadrement des activités assuré par des MNS salariés du stade nautique était valorisé. Lors du passage des activités de l'ENSN en régie directe, il était important pour le comité d'administration et la direction de travailler sur le maintien de cette valorisation.

C'est pourquoi il a été décidé avec les membres du comité d'administration de l'époque après l'avis de la sous-préfecture d'Antony d'utiliser l'indemnité d'exercice de mission de préfecture pour valoriser l'enseignement dans le cadre de l'ENSN. Cette valorisation est variable, et s'inscrit dans la limite de l'enveloppe allouée à l'IEMP.

Elle explique aux membres du comité d'administration que d'une part le coût de l'encadrement le coût d'une part de la prime variable octroyée aux éducateurs est couvert par les recettes des inscriptions tout comme le coût de l'encadrement.

Mme MILED dresse un bilan des fréquentations de l'ENSN sur cette année sportive 2014/2015 et effectue un retour sur les fêtes ENSN du 16 et 19 juin qui se sont bien déroulées et qui ont ravi les enfants.

Elle informe que les réinscriptions s'effectuent jusqu'au 31 juillet et que les inscriptions se dérouleront sur le site de l'équipement, le premier week-end de septembre.

Concernant l'organisation des cours de l'école de natation, Mme MILED invite les membres du comité à prendre le document distribué en page 3 et 4 ou une nouvelle configuration est proposée sur le mercredi et le vendredi dès le 1^{er} septembre.

Il s'agirait de fermer les bassins intérieurs au public à partir de 17h pour dispenser les cours de l'ENSN jusqu'à 18h45. En contrepartie, les bassins intérieurs pourraient ouvrir le mercredi au public à partir de 11h.

De plus, le bassin olympique pourrait être ouvert le mercredi de 12h à 18h sur 4 lignes d'eau afin de compenser cette fermeture des bassins intérieurs à 17h.

Enfin, compte tenu du peu de fréquentation constatée sur la nocturne du vendredi soir, Mme MILED propose une ouverture jusqu'à 21h pour éviter le surcoût de surveillance.

Le comité d'administration s'accorde sur l'ensemble des mesures proposées avec la mise en place dans un premier temps des horaires nécessaires au bon fonctionnement de l'ENSN, la réduction de la nocturne et dans un deuxième temps l'ouverture potentiel du bassin olympique le mercredi après midi.

Monsieur BOULET évoque les tarifs de l'école de natation

Mme MILED invite le comité à prendre les grilles des quotients des deux villes ainsi que celle proposée pour le stade nautique avec des hypothèses d'augmentation de 1 à 4%.

Monsieur BOULET explique que l'inflation était de 2% en 2012 et qu'elle a été d'environ 1% jusqu'en 2015. Nous sommes donc sur un total de 3%. Il interroge Mme MILED sur l'augmentation des tarifs de l' ENSN, quand cela a-t-il été augmenté pour la dernière fois ?

Mme MILED informe que les tarifs ont augmenté d'1% en 2012 et qu'ils n'ont pas augmenté depuis.

Monsieur CLAVEL propose, compte tenu de l'augmentation de 1% de 2012, une augmentation des tarifs de 2,5% afin de coller à l'inflation. Monsieur CLAVEL pose la question de l'impact de cette augmentation sur les inscriptions, peut-elle être négative sur le volume d'inscrit ?

Mme MILED estime que cette augmentation d'un ou deux euros n'est pas significative et que le taux de remplissage des cours ENSN ne désemplira pas.

Le comité d'administration débat autour de cette augmentation et **s'accorde sur une augmentation de 2,5%** pour tous les tarifs, bébés nageurs, enfants et adultes résidents de Châtillon et Malakoff.

Concernant les tarifs pour les extérieurs et hors quotients, qui sont trop rapprochés des tranches les plus hautes des deux villes, **le comité vote pour une augmentation de 4%, pour toutes les catégories.**

Mme MILED prend acte du vote des tarifs.

Monsieur BOULET évoque la suite de l'ordre du jour avec le vote d'une délibération modificative.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

Mme MILED expose que, lors de la séance du vote du budget le 14 avril 2015, un déséquilibre sur les opérations de virement de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement a été voté.

Ce déséquilibre est de l'ordre de 33 000 euros.

Elle expose qu'un courrier a été envoyé à la trésorerie ainsi qu'à la préfecture faisant part de cette erreur et des mesures qui seront prises pour la rectifier, en particulier le vote d'une décision modificative lors de la séance du comité d'administration du 22 juin.

Les services de la Préfecture ont accepté le délai de correction mais ont tous de même exigé que le budget voté en l'état leur soit transmis.

Madame MILED propose au comité la délibération modificative portant le total de la section investissement à 756 170,20 au lieu de 789 018,52 euros et le budget total de l'établissement à 3 984 188,72 euros.

Le comité vote à l'unanimité la délibération modificative budgétaire.

Monsieur BOULET évoque le point d'ordre du jour suivant, à savoir les animations d'été.

LES ANIMATIONS D'ÉTÉ

Mme MILED présente les animations qu'elle souhaite mettre en place cet été avec, en parallèle, l'achat d'une vingtaine de transat et de trois bacs à sable.

Le stade nautique ayant besoin d'un vestiaire pour les plages extérieures, il s'agirait de profiter des compétences et du profil polyvalent de la personne recrutée pour proposer des cours particuliers sur l'été ainsi qu'un parcours ludique et des tournois de waterpolo.

La valeur du cours de leçon particulière serait de 6,80 euros avec la possibilité de prendre deux personnes en même temps de même tranche d'âge. La réservation s'effectuerait via le site internet du stade nautique.

Le comité d'administration est favorable à la mise en place d'animations et vote les propositions à l'unanimité.

Le comité attend un bilan pour septembre.

Monsieur BOULET introduit les questions liées au personnel du stade nautique avec la prime annuelle et les entretiens professionnels.

PERSONNEL DU STADE NAUTIQUE

Mme MILED précise que l'ensemble du personnel du stade nautique bénéficie d'une prime annuelle versée au mois de juin et au mois de novembre.

La direction avait souhaité intégrer des éléments variables au versement des primes selon les absences des agents après 31 jours enregistrés.

Néanmoins, selon un arrêt du Conseil d'Etat, cette prime relèverait du régime statutaire et non du régime indemnitaire. Ainsi, il n'est pas possible d'appliquer cette variable à la prime.

Cette prime doit être soumise au vote du conseil d'administration.

Au regard du contexte économique, aucune augmentation n'est proposée.

Le comité d'administration vote le maintien de la prime sans augmentation.

Monsieur BOULET aborde le sujet des entretiens professionnels dont la notation est supprimée en faveur d'une évaluation au regard de critères légalement établis.

Mme MILED précise que les entretiens d'évaluation tel qu'effectués auparavant nécessitaient des critères pour établir une cohérence dans les objectifs de travail, tant à court terme qu'à long terme.

Les critères qui ont été établis pour mener ces entretiens doivent être soumis à l'avis de le Comité Technique. Ainsi, les critères seront soumis au comité d'administration lors de la prochaine séance.

Monsieur CLAVEL demande qui reçoit les agents pour les entretiens individuels ?

Mme MILED indique que Monsieur FAVREAU reçoit le personnel issu du secteur aquatique alors qu'elle reçoit ceux issus des secteurs technique, administratif et en binôme avec son adjoint les responsables d'équipement.

Mme MILED demande aux élus leurs présences sur les mois de juillet et août afin d'organiser les signatures des factures et des payes.

Monsieur BOULET sera absent du 4 au 29 août.

Monsieur CLAVEL sera absent du 14 juillet au 26 août

Monsieur METAIS sera absent à partir du 7 août

Mme BETOUS est présente à partir du 10 août.

LES TRAVAUX

Mme MILED informe que les travaux de peinture qui ont été effectués à l'entrée du stade nautique seront étendus à l'ensemble des façades, le marché est prévu d'être lancé pour le mois de septembre.

La hausse du mur côté rue Jean Bouin est envisagée afin d'enlever les plaques de LEXAN. Ces travaux impliquent la disparition des motifs dessinés dans à l'intérieur des murs d'enceinte.

Pour habiller le mur, Mme MILED propose de lancer un concours destiné aux jeunes des villes de Châtillon et Malakoff afin de dessiner une fresque murale.

Enfin, Mme MILED évoque avec le Comité d'administration le cas d'une réclamation d'une usagère dont les affaires ont été dérobées.

Cette usagère a déposé une plainte pour vol, Mme MILED précise que les images des caméras de surveillance sont à la disposition de la police et qu'en attendant le résultat de l'enquête, la question sera soumise à nouveau au comité d'administration lors de la séance d'octobre.

DÉLIBÉRATIONS

Mme MILED rappelle les délibérations prises :

- Délibération modificative du BP 2015
- Vote des tarifs de l'ENSN
- Délibération relative à la reconduction des leçons particulières
- Délibération relative à l'attribution de la prime annuelle
- Délibération relative aux délégations de signature accordées à Messieurs METAIS et PASCAL, Madame BETOUS en l'absence du Président et Vice Président au cours de l'été 2015

Monsieur BOULET remercie le comité d'administration pour leur attention.

Monsieur BOULET clôt la séance à 20h00.